

REPUBLIQUE DU DAHOMY

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N°75-275 du 28 Octobre 1975

portant intérim du Ministre de l'Industrie
du Commerce et du Tourisme par le Ministre
des Affaires Etrangères et de la Coopéra-
tion.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Proclamation du 26 Octobre 1972 ;
VU le Décret n°74-277 du 21 octobre 1974, portant formation du Gou-
vernement ;
VU le Décret n°74-289 du 4 novembre 1974, déterminant les services rat-
tachés à la Présidence de la République et fixant les attributions
des membres du Gouvernement ;

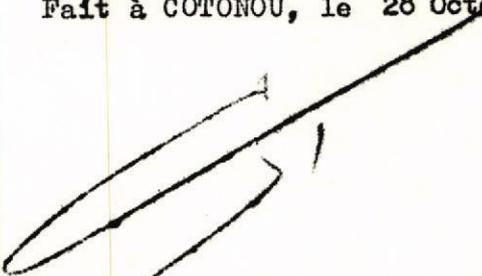
DECRETE :

Article 1er. Pour compter du 28 Octobre 1975, le Chef de Bataillon Michel ALLADAYE,
Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération est chargé de l'intérim du
Ministre de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme, pendant l'absence du Capitaine
André ATCHADE.

Article 2. Le présent décret sera publié au Journal Officiel.-

Fait à COTONOU, le 28 Octobre 1975

par le Président de la République
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,


Lieutenant-Colonel Mathieu KEREKOU

AMPLIATIONS :

PR 8 • CS 6 • SGG 4 • DPE-DGAJI-INSAE 6 • IAA-DCCT-IGF-ONEPI-Gde Chanc.-JORD 6 -
SPD 2 • CNR 4 • Ministères 12 MICT 4